

OPEN MEDIA HUB

Supporting media professionals across the EU Neighbourhood area

STORY NAME:	Viol, les textes à l'épreuve des codes		
COPYRIGHT HOLDER:	Houda Hasswane / OPEN Media Hub		
COPYRIGHT NOTICE:	Houda Hasswane / OPEN Media Hub		
USAGE TERMS:	Share & Adapt - Attribution 4.0 International (CC BY 4.0) https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/		
EDITOR'S NOTES:	N/A		
SOURCE:	Houda Hasswane Open Media Hub – http://www.openmediahub.com <i>"This production was supported by OPEN Media Hub with funds provided by the European Union"</i>		
LANGUAGE:	French / Arabic	DURATION:	30:53
JOURNALIST:	Houda Hasswane	EMAIL:	hass.houda@gmail.com
SLUGLINE:	An investigation into the rape laws in Morocco		
HEADLINE:	In Morocco, every two hours, a person is sexually assaulted		
DATELINE:	Casablanca, Morocco - 07/05/2020		
SCRIPT:	00: 02 00: 06. V.over In Morocco, every two hours, a person is sexually assaulted 00: 07 00: 12 I can tell you that it's been a cataclysm of rape cases in recent years, is it going to be linked to rape, Morocco equals rape 00: 12 00: 26 It's not to scare you, or to inflate the numbers, but the reality is that there has been an increase in files related to sexual assault 00: 26 00: 30 if i had to judge him, my judgment would have been the death penalty 00: 30 00: 40 V. Over		

The majority of victims, for fear of being stigmatized, avoid going to court to protect themselves from the eyes of society.

00:40 00:50 V.Over

These women also fear the cumbersome procedures, in a judicial system which today offers little sufficient guarantee for rape victims.

00: 54 01: 04

At the level of the law, there is a differential ruling on the aggravated nature of the violence, when it is deflowered or it is not deflowered

01: 04 01: 12

This indecent assault, this hatk ard, I don't know what these articles still do in the penal code

01:13 01:25 V. Over

From the twists and turns of legal texts to the specialized courts, including the ordeal of the victims.... Our investigation: "Rape, the texts put to the test of codes

01: 30 01: 47 V. Over

In 2018, the Ministry of Justice recorded 4,608 rape cases. And according to the testimonies of the victims met with lawyers, and associations, the figure is only the visible part of the Iceberg.

01:47 02:02 V. Over

Sixteen years after the adoption of the family code which came to reinforce the rights of the woman, the texts of law of the kingdom still did not take into account the evolution of its statute and the modernization of the society.

02:02 02:23 V. Over

The status of women has changed, their cohabitation with men in everyday life on a social as well as an economic level requires a revision of the texts to delimit precisely or start harassment or that it is the red line that distinguishes a consenting relationship from rape.

02:24 02:36. V .Over

Legally rape in Morocco is defined as "any act by which a man has sexual relations with a woman against her will.

02:36 02:52 V. Over

In the Moroccan legal corpus, we speak of rape but also of indecent assault. An act that can be committed with or without violence and its penalty is increased when there is a defloration

03:04 03:10 V. Over

However, the definition of indecent assault does not make everyone agree with justice professionals

03: 12 03: 50

It's tricky, you know even the lawyers don't arrive... hatk ard it's a term that is scandalous, that I don't understand, there are articles that are there, that I personally don't understand why they are there, is it because there are rapes on children, because hatk ard, it is translated as indecent assault, in French, so imagine, as I told you, a rape is a rape , whether it is practiced on a child, on a man, it must be given the term of a rape, as everywhere in the world.

03: 55 04: 29

Indecent assault as it was defined in the Dalloz encyclopedia, in the book, indecent assault, it is an act which attacks the indecency committed against a person despite his will, that is to say an attack on modesty is less serious than rape, in a rape, the rapist is stripped of all kind of humanity and becomes like a predator, on the other hand in an indecent assault it is only an assault on manners

04: 33 05: 17

"Indecent assault" is a word that remains even in our coarse and strong popular jargon, when we say "hatk" there is systematically force, I am sorry but I will be even more daring, when we says this word we imagine force, and when there is force there is no consent, so we forget with or without violence, listen, they put another qualification, debauchery or whatever, but do not do not talk to me about indecent assault without violence, either with violence or at the base there is no indecent assault.

05: 20 05: 39. V .Over

Another article is controversial: article 484, which punishes 2 to 5 years in prison, closes any indecent assault consumed without violence on a minor, a disabled person or a person known for his mental vulnerability ...

05: 53 06: 16

The very word rape involves, as I told you, a break-in inside the other, it is one of the major forms of violence, in any case, in the WHO definition, it is violence, c is an act perpetrated with violence, by surprise and with violence, one cannot speak of a mild rape, it does not exist

06:19 07:12

Frankly, article 484, I hope in the future, that it be abolished or at least we distinguish a minor aware of what he is doing from another unconscious, for example a minor of 5 or 6 years , to whom the rapist gave a cookie or a sandwich or a chocolate or I don't know what, and in return he rapes it, sexual assault is not limited to penetration, I do not agree with that, but I can't help it, I have to apply the law, I am a man who applies the law and nothing else, I am not a legislator

07: 12 07: 37

a person who is less than 18 years old this says that the consent is absent, but to say that the victim is less than 18 years old and she had a consenting sexual intercourse, at the base she cannot be conscious of if what she is going to do is appropriate or not, it is true that currently there is a legal debate around this question, can the minor victim consent or not

07:37. 08:03

I've already made several judgments in cases of sexual assault on children aged 5, 8 years where consent was not taken into account, and the judgments, frankly, were between 20 and 25 years old

For me the one who sexually assaults a child is worse than a murderer

08: 04 08: 27 V. Over

The rape of a virgin woman is therefore considered, in the eyes of the law, as an aggravating circumstance. As a result, non-virgin victims are at risk of having their attacker's sentence reduced

Thus, two women who have experienced the same ordeal can see a different prison sentence pronounced against their attacker.

08: 32 09: 06

Instead of seeing it as a form of torture, and it is torture, we focus on defloration, that she is still a virgin, and the torture she suffered. We have received cases, torn skin, swords, another case of a person who lost his eye because of the blow he received, you saw the old woman from the city of Eljadida, the old woman from the city of Benimelal, bitten, beaten women, it is torture, and they go directly to defloration or not.

09: 06 09: 46

At the level of the law, there is a differential ruling on the aggravated nature of the violence, when it is deflowered or it is not deflowered, but if there is a psychic and physical break that it undergoes, whether it is penetrated by the anus or by the mouth etc, has a considerable impact on it, obviously not the same at the level of its family which will say, fortunately, here, but it should be known that it is regarded as a rape

09: 56 10: 38

The article which considers the defloration of women as an aggravating circumstance, I find it scandalous, because it is already discrimination between women, a virgin woman is not like a deflowered woman, so it is abnormal , and then how we can consider that rape is different compared to a virgin woman than compared to a non virgin woman, rape is rape, it is an act of violence, that she is a professional, whether it's a young girl or an elderly woman, I'm not telling you the number of elderly women who are victims of rape.

10:38. 11:45

Defloration is a legal element, it is not a judicial act, the law says in case of defloration this is equal to ... the penalty is doubled, and it is not a kind of protection on one side, no, a woman may be the victim of indecent assault, in all of its vague and broad definitions, and this may cause unrest

, a pain, I mean psychological not physical, for me it's even more serious than the defloration everyone's talking about.

As I told you, I do not write laws and I do not abolish them, it is the legislator who wrote them, the day he abolishes them, I will apply, I have a law, I apply it, he tells me it's a circumstance where you have to double the sentence, I double the sentence

11: 47 12: 06. V .Over

At the hearings in the courts, it was difficult for rape victims to prove sexual assault without consent. Most of the time, trials are based on the victim's word versus that of the alleged aggressor - the concept of consent is often misunderstood

12: 07 13: 16

when we speak against our will, is that what we mean, exerting moral violence, threats, I begin to notice a new phenomenon, and that we cannot consider it as rape !! a guy who calls a girl, and she has to leave because he has his photos, because today people communicate via social networks, using the camera and live, and sometimes a few girls , adolescence, or for one reason or another, they are trapped, I tell you girls, listen to me, don't trust me, the girl who goes out with a boy and in the evening she starts to send her photos, I'm sorry I speak in a slightly trashy way, but it's a reality... they start to communicate he asks him to see his chest and at the end he starts to threaten it, two types of threats, either you come to me at home for sex, or he starts to take advantage of her, we have such records, and how not to consider it as violence, it is or consent

13:17 14:02

I had a case, on a person who ... I am bound by confidentiality I will not give names, a case of a person who was raped because he left with someone one of the most famous, finally who asked him to go up to his house, after they had dinner together and talked about business, to give him a paper, once in his apartment, he raped him, and then when his parents came, they were afraid that she would be prosecuted because there is also this article that blocks, if we do not recognize her rape and generally we will not recognize it, she will be prosecuted by debauchery

14:10. 14:41

indeed, I tell you madam, indeed even if she is with him in the same room or house, he has no right to touch her by force, but please do not participate in the commission of the crime, don't give it to him, and I'm going to put it this way,, to the rapist or culprit, let's call him what we want, don't give him a chance to defend himself or to hide, how he's going to hide, but it's is she who came to my house

2:45 p.m. 15:22

What is alarming in recent times, many women who come to declare that they have been a victim of rape, it was basically a marriage plan, the rapist officially requests the victim in marriage, to reassure her that he actually wants to marry her then he asks her to come home to get to know her family and he rapes her, we have received several victims raped with the same scenario.

sometimes the questions we ask her as if she's the culprit, and because she's afraid she can answer, yes I left of my own free will but that's what he told me, and she confesses

15:22. 3:25 p.m.

but even if she goes there of his own free will, he has no right to rape her, rape is rape

15: 26 15: 42

he takes advantage of the engagement period and he violates it and thus becomes the ambiguous relationship, engagement, she was consenting

15: 42 15: 53

and the girl remains frightened, for fear of being prosecuted, she was consenting, and there is the risk that she will be prosecuted for debauchery

15:55 16:06. V .Over

The Moroccan penal code was written in 1962.... After 60 years, and despite the evolution of our society, almost none of these articles have been modified.

16: 07 16: 20. V .Over

In the articles devoted to attacks on morals, adopted by Dahir in 1963, the texts remained frozen in time: same names, same titles, same denomination.

16:25 16:36. V .Over

The path of a rape victim is marked by obstacles....

But what was the criminal response for those who went all the way and dared to walk through the door of a court?

16: 37 16: 58. V .Over

Destination now, the Benimelal region, to meet this young girl we will call Asma.

Asmaa, now 17 years old, was 13 years old when she was raped... the attacker, 20 years old was a neighbor, and a family friend, he was sentenced to 2 years in prison, a sentence judged very light by the family

16:59. 5:25 p.m.

I went to their place, and he grabbed me by force, I didn't want to, his mother said to me, come home, and we'll come and ask for your hand, I said nothing, he told me if you tell what happened i kill you, i kept silent, until my family found out, my family complained, and he fled

17: 35 19: 20

it's been 4 years, he raped my daughter at their home, and he fled, he flipped away, a month later, she fled too, she went to Sebt, a lady took her found she wanted to use him as a maid but when she knew she was a minor, she took him to the gendarmes, they called me, and in souk alhad she made her statement to the gendarmes, she told everything what happened, they came but he fled, the flight lasted 2 years, when he was arrested, he was sentenced in first instance to 5 years in prison, 2 years suspended and after, and to the court of appeal they only left him 2 years, and a fine of 40,000 dirhams, that is all that he was left with, and this judgment does not suit me, it is an oppression, it is a conservative region and it's not easy to accept all that, and there are rumors, people are talking, I'm lucky because I haven't lost my mind, and I'm still in good health, you understand me, it's a matter of pride, and the girl is a minor, she was barely 13 and a half years old, and he raped him at home, and he's my neighbor, we shared a lot of things together, already the sentence 5 years was not enough for me, and if only we left him these 5 years, but for me, even 10 years was insufficient, if I had to judge it, my judgment would have been the death penalty

19: 29 20: 33

from 2010 to 2016, I worked on rape files, and among the files that marked me, there are 3 or 4 files, the victims of which were almost 13 years old and the culprits all had more than 18 years old, and in the case of Zaouiya the culprit was a professor emeritus, and it is a crime that I have not been able to forget, and it hurts me each time the case

comes to my mind, because the victim was a small child, the sentence was 5 years in prison, after the appeal the judgment was confirmed, 5 years, he deflowered him, then the sexual relations lasted 3 or 3 and a half years

20:33. 20:39

Master, the victim is a minor, defloration, and all the aggravating circumstances are there

true

and he was sentenced to 5 years?

20: 39 21: 13

in court there have been several hearings, the culprit has been surrounded by several questions, by facts, evidence, and witnesses, until all is proven, and he is absolutely the culprit, and he was sentenced to 5 years

Regarding the legal justification, in the law there are articles which allow to attribute extenuating circumstances, absence of criminal record, that is to say the sentence of 5 years with regard to the arrests in these case, is the maximum sentence we give, in the majority of cases, it is 5 years in prison or 6 years in prison, in the last files I have, 6 years ago

21:13. 21:46

and when do we apply the aggravating circumstances?

for aggravating circumstances, only the court has the power to apply it, when there is recidivism, when it comes to other crimes that affect state security or internal security, or terrorism, we hears about 10 years, 15 years, 20 years in prison at that time, but in the case of rape, in the majority of cases, 5 years or 6 years in prison

21:46 22:27

in quite a few cases, which we have been able to follow, either the culprit is released because the law has re-qualified the case, no defloration, not rape but indecent assault, this re-qualification amplifies the suffering of the victims and in the families of the victims, which caused and in quite a few cases known nationally, and disseminated on social networks, which led to suicide.

22: 27 23: 22

Sentences are softened which does not encourage the victim to file a complaint, and there is something else, for the case I told you about, the victim was threatened by the family of the culprit, and also they made him blackmail, they offered her a large sum of money in return she withdraws her complaint, her family also put pressure on her, she complained, she told us my family puts pressure on me to withdraw my complaint saying that in any case, they may not stop him, and who knows how much he will be tried and in the end with the pressure she withdrew her complaint

- Lack of confidence in the law, and reparation is his right to repair the damage, the law must ensure this right

23:22 23:42

She was abused, that is to say that she faced arbitrariness, and we tell her, we absolutely want to tell her that this arbitrariness must be repaired, in any case that is what brings her first in the first place is that the arbitrary must be repaired and that the law exists

23: 43 24: 00. V .OFF

Contrary to popular belief, the majority of rapists are known to their victims

This was the case for this gentleman ... We will call him Abdellah ... We met him at the SOS Annadja center, the help center for women victims of violence. He tells us his story

24: 00 26: 39

- Your daughter, how old was she when she was raped?

- At the time, she was 12 years old, she went to school, then after she refused to go, we tried everything, the teachers also tried to convince her to go back but she didn't want to, he had 17 years

- A difference of 5 years

- older than 5 years old, when the gendarmes took her to a state doctor, he gave them a medical certificate, they took us to the brigade, and they interrogated my daughter, she told them answered, if you want me to tell you everything, get my father out, and when I got out she said to the warrant officer, I ran away because I was afraid of my brothers and my father, my cousin raped and her mother is aware of everything, she gave me money, she bought me clothes on condition that I remain silent and she is going to marry her son, but she married her son to another , and I ran away for fear of murder

- what did you do ? did you file a complaint?

- I filed a complaint with the gendarmes, they summoned my brother, they asked him to bring his son back, in the evening he came to my house accompanied by other people, about fifteen people, women and men, they m said, this youngster is like your son, I answered what matters to me are my daughter's papers, they said okay, tomorrow he will appear before the judge, before the court criminal, tomorrow he leaves, and as soon as he leaves I agree to settle the papers

- what are the papers? '

- the papers, that is to say, he marries my daughter and divorces on the spot, after he has married another I no longer expect anything from him, but I live with the partner, and if someone else wants to marry her, what am I going to say to her, she is still a virgin, the doctor will prove the opposite, after i withdraw my complaint i called her, he told me

answered, now do what you want you will have nothing, I took a lawyer again and I renewed the complaint, Monday when I left for the court, I saw that the case was judged on 12 of month 7 in absentia, and I live in the companion, and I did not receive any summons or anything at all, he was sentenced in absentia to one year, and they have not yet executed the sentence, one year closed

- He was stopped ?

- not yet, but what is it a year, they put, assault on the modesty of a minor with violence

26:43 26:58. V .Over

The granting of extenuating circumstances is a measure which allows the judge to lower the sentence, according to his own assessment.

27: 42 28: 26

indeed the power of appreciation cannot be abolished but we must be very convinced of the idea of protecting society from this kind of aggression, we must give this kind of business meticulous treatment, listen madam , if he deserves innocence, he must be innocent, frankly, either I innocent him or I give him a judgment to match, you have doubts, the culprit must take advantage of his rights, the culprit too has rights, doubt is in favor of the culprit

28:30. 28:57

the law excites for it to be applied, those responsible for the execution of the law must be trained in human rights, they must consult other experiences just near home, in Tunisia for example, which are much better developed than us, and they must be prosecuted if they do not apply by law

28:56. 29:16

There have been suicides, there have been deaths, finally there have been cases where we waited until there has been a death, to change the law, it was for the case of Amina Filali, but today after all the deaths we have had of these women, who have filed complaints and who have not been protected, what are we going to do to protect women

29:18. 29:47

we need a new criminal policy, which will dissuade, what society expects in the end, and what we all expect from bringing someone in or out of prison, we are expecting a policy of deterrence which will reduce the spread of crime, but this does not only concern the court but it is rather a political will of the country, a political will of the government, a political will of the parliament a political will of the society

	<p>29: 48 30: 17. V. Over</p> <p>Right to divorce, equality between spouses</p> <p>The adoption of the new Moudawana in 2004 had remarkably improved the place of women in society.</p> <p>But if a step in the defense of women's rights was taken 16 years ago, Moroccan society is still changing. And the Moroccan penal code does not allow women to feel protected by the justice of their country.</p> <p>30: 18 30: 53. V. Over</p> <p>The traditions of yesteryear are now clearly over, which requires updating legal texts to further protect women. The revision of the penal code in gestation in parliament is, more than ever, the opportunity to consecrate what was started in 2004</p>
<p>SHOTLIST:</p>	<p>Shot of Casablanca , panoramic plan ,Rabat street, benimelal city ...</p> <p>Tribunal</p> <p>Parlement</p>
<p>SCRIPT: (Original language)</p>	<p>00 :02 00 :06. V.off</p> <p>Au Maroc, <i>toutes les deux heures</i>, une personne se fait agresser sexuellement</p> <p>00 :07 00 :12</p> <p>Je peux vous dire que c'est un cataclysme d'affaires de viol ces dernières années, est ce qu'on va être lier au viol, le Maroc égale le viol</p> <p>00 :12 00 :26</p> <p>C est pas pour vous effrayer , ou pour gonfler les chiffres , mais la réalité c'est que il y'a eu une augmentation dans les dossiers liés aux agressions sexuelles</p> <p>00 :26 00 :30</p> <p>si je l'avais à le juger , mon jugement aurait été la peine de mort</p> <p>00 :30 00 :40 V.OFF</p>

Les victimes, de peur d'être stigmatisées, évitent, pour leur majorité, de recourir à la justice pour se préserver du regard de la société.

00:40 00:50 V.OFF

Ces femmes, craignent aussi la lourdeur des procédures, dans un système judiciaire qui n'offre aujourd'hui que peu de garantie suffisante pour les victimes de viol.

00:54 01:04

Au niveau de la loi, il y'a un différentiel statuant sur le caractère aggravé de la violence, lorsqu'elle est déflorée ou elle n'est pas déflorée

01:04 01:12

Cet attentat à la pudeur, ce harcèlement, je ne sais pas ce que ces articles font encore dans le code pénal

01:13 01:25 V.OFF

Des méandres des textes juridiques jusqu'aux tribunaux spécialisés, en passant par le calvaire des victimes.... Notre enquête :« Viol, les textes à l'épreuve des codes

01:30 01:47 V.OFF

EN 2018, le ministère de la justice a recensé 4608 affaires de viol. Et à en croire les témoignages des victimes rencontrées des avocats, et des associations le chiffre ne serait que la partie visible de l'iceberg.

01:47 02:02 V.OFF

Seize ans après l'adoption du code de la famille qui est venu renforcer les droits de la femme, les textes de loi du royaume n'ont toujours pas pris en considération l'évolution de son statut et la modernisation de la société.

02:02 02:23 V.OFF

Le statut de la femme a changé, sa cohabitation avec l'Homme dans la vie quotidienne sur le plan social comme sur le plan économique impose une révision des textes pour délimiter avec précision ou commence le harcèlement ou encore qu'elle est la ligne rouge qui distingue une relation consentante d'un viol.

02:24 02:36. V.OFF

Juridiquement le viol au Maroc est défini comme « tout acte par lequel un homme a des relations sexuelles avec une femme contre le gré de celle-ci

02:36 02:52 V.OFF

Dans le corpus juridique marocain, on parle de viol mais aussi d'attentat à la pudeur. Un acte qui peut être commis avec ou sans violence et sa peine est aggravée quand il y a constat de défloration

03:04 03:10 V.OFF

Toutefois, la définition d'attentat à la pudeur, ne met pas tout le monde d'accord chez les professionnels de la justice

03 :12 03 :50

C'est délicat, vous savez même les juristes n'arrivent pas... hatk ard c'est un terme qui est scandaleux ,que je ne comprends pas , y a des articles qui sont là ,que moi personnellement je ne comprends pas pourquoi ils sont là, est-ce que parce que il y'a des viols sur des enfants, parce que hatk ard , il est traduit comme attentat à la pudeur ,en français, donc imaginer , comme je vous disiez ,un viol c'est un viol, que ce soit pratiqué sur un enfant , sur un homme, il faut lui donner le terme d'un viol , comme partout dans le monde .

03 :55 04 :29

Attentat à la pudeur comme il a été défini dans l'encyclopédie Dalloz ,dans le livre ,attentat aux mœurs , c'est un acte qui porte atteinte à la pudeur commis contre une personne malgré son gré , c'est à dire un attentat à la pudeur est moins grave qu'un viol , dans un viol , le violeur est dépouillé de toute sorte d'humanité et devient comme un prédateur , par contre dans un attentat à la pudeur il ne s'agit que d'un attentat aux mœurs

04 :33 05 :17

« Attentat à la pudeur » c'est un mot qui reste même dans notre jargon populaire grossier et fort ,quand on dit « hatk » il y'a systématiquement de la force ,je suis désolé mais je vais être encore plus audacieux , quand on dit ce mot on imagine la force , et quand il y'a la force il n'y a pas de consentement , donc on oublie avec ou sans violence , écouter, qu'ils mettent une autre qualification , débauche ou peu importe, mais ne me parlez pas d'attentat à la pudeur sans violence , soit avec violence soit à la base il n'y'a pas d'attentat à la pudeur .

05 :20 05 :39. V.OFF

Un autre article fait polémique : l'article 484, qui punit de 2 à 5 ans de prison ferme tout attentat à la pudeur consommé sans violence sur un mineur, un handicapé, ou une personne réputée pour sa vulnérabilité mentale...

05 :53 06 :16

Le mot même de viol comporte comme je vous ai dit une effraction à l'intérieur de l'autre ,c'est une des violences majeures ,de toutes le manières , dans la définition de l'OMS , c'est une violence ,c'est un acte perpétré avec violence ,par surprise et avec violence ,on ne peut pas parler d'un viol doux , ça n'existe pas

06 :19 07 :12

En toute franchise , l'article 484 , j'espère dans l'avenir , qu'il soit aboli ou au moins on distingue un mineur conscient de ce qu'il fait d'un autre inconscient , par exemple un mineur de 5 ou 6 ans , à qui le violeur a donné un biscuit ou un sandwich ou un chocolat ou je ne sais pas quoi , et en contrepartie il le viole , l'agression sexuelle n'est pas restreinte à la pénétration , je ne suis pas d'accord avec ça , mais je n'y peux rien , je suis obligé d'appliquer la loi , je suis un homme qui applique la loi et pas autre chose , je ne suis pas un législateur

07 :12 07 :37

une personne qui a moins de 18 ans ceci dit que le consentement est absent , mais dire que la victime a moins de 18ans et elle a eu un rapport sexuel consentant , à la base elle ne peut être consciente de si ce qu'elle est entrain de faire est convenable ou pas , c'est vrai que actuellement il y'a un débat juridique autour de cette question, est ce que la victime mineure peut être consentante ou pas

07 :37. 08 :03

J'ai déjà prononcé plusieurs jugements dans des affaires d'agressions sexuelles sur des enfants de 5, 8 ans où on a pas pris en considération le consentement , et les jugements ,en toute franchise, étaient entre 20 et 25ans
Pour moi celui qui agresse sexuellement un enfant est pire qu'un assassin

08 :04 08 :27 V .OFF

Le viol d'une femme vierge, est alors considéré, aux yeux de la loi comme une circonstance aggravante. Par conséquent, les victimes non vierges risquent, elles de voir la peine de leur agresseur diminuée
Ainsi, deux femmes ayant vécu le même calvaire peuvent voir une peine de prison différente prononcée contre leur agresseur.

08 :32 09 :06

Au lieu de le voir comme étant une forme de torture, et c'est une torture, on s'attarde sur la défloration, comme quoi elle est toujours vierge , et la torture qu'elle a subi . On a reçu des cas, la peau déchirée , frappées à coups d'épée, un autre cas d'une personne qui a perdu son œil à cause du coup qu'elle a reçu , vous avez vu la vieille femme de la ville d'Eljadida ,la vieille femme de la ville de Benimelal , des femmes mordues ,frappées, c'est une torture , et ils vont directement à avec défloration ou pas .

09 :06 09 :46

Au niveau de la loi ,il y'a un différentiel statuant sur le caractère aggravé de la violence , lorsqu'elle est déflorée ou elle n'est pas déflorée , mais si il y'a une effraction psychique et physique qu'elle subit , qu'elle soit pénétrée par l'anus ou par la bouche etc , a un impact considérable sur elle , évidemment pas le même au niveau de sa famille qui va dire , heureusement ,voilà , mais il faut savoir que c'est considéré comme un viol

09 :56 10 :38

L'article qui considère comme comme une circonstance aggravante la défloration de la femme , je le trouve scandaleux , parce que c'est déjà une discrimination entre les femmes , une femme vierge n'est pas comme une femme dépuclée ,donc c'est anormal

,et puis comment on peut considéré que le viol est différent par rapport à une femme vierge que par rapport à une femme non vierge , le viol c'est un viol ,c'est un acte de violence , qu'elle soit une professionnelle ,que ce soit une jeune fille ,ou une femme âgée , je ne vous dit pas le nombre de femmes âgées qui sont victimes de viol .

10 :38. 11 :45

La défloration est un élément juridique, c'est pas un acte judiciaire , la loi dit en cas de défloration ceci est égale à ... la peine est doublée, et ce n'est pas une sorte de protection d'un seul côté, non , il se peut qu'une femme soit victime d'un attentat à la pudeur , dans toute sa définition floue et large et que ceci cause des troubles , une peine, je veux dire psychologique pas physique, pour moi c'est encore plus grave que la défloration dont tout le monde parle.

Comme je vous ai dit moi je ne rédige pas les lois et je les abolit pas, c'est le législateur qui les a écrit, le jour où il les supprime, j'appliquerai, j'ai une loi ,je l'applique, il me dit que c'est une circonstance où il faut doubler la peine , je double la peine

11 :47 12 :06. V.OFF

Au gré des auditions dans les tribunaux, difficile pour les victimes de viol de prouver l'agression sexuelle sans consentement. La plupart du temps, les procès reposent sur la parole la victime contre celle de l'agresseur présumé – la notion de consentement est d'ailleurs souvent mal comprise

12 :07 13 :16

quand on parle de contre son gré, est ce qu'on veut dire , exercer une violence morale ,des menaces, je commence à remarquer un nouveau phénomène , et ça on peut pas le considérer comme viol !! un gars qui appelle une fille, et elle est obligé de partir parce qu'il a ses photos, parce aujourd'hui les gens communiquent via les réseaux sociaux, en utilisant la camera et le direct , et il arrive que quelques fois, quelques filles, l'adolescence ,ou pour une raison ou une autre, elles sont piégée, je vous le dit les filles ,écouter moi , ne faites pas confiance , la fille qui sort avec un garçon et le soir elle commence à lui envoyer ses photos, je suis désolé je parle d'une manière un peu trash , mais c'est une réalité ... ils commencent à communiquer il lui demande de voir sa poitrine et à la fin il commence à la menacer, deux types de menaces ,soit tu viens chez moi à la maison pour des rapports sexuels, soit il commence à profiter d'elle ,on a des dossiers de ce genre , et comment ne pas considérer ça comme une violence , il est ou le consentement

13 :17 14 :02

Moi j'ai eu un cas ,sur une personne qui ... moi je suis tenue par la confidentialité je ne vais pas donner les noms , un cas d'une personne qui a été victime d'un viol parce qu'elle est partie avec quelqu'un de très connu , enfin qui lui avait demandé de monter chez lui ,après qu'ils aient diné ensemble et parler affaire , pour lui donner un papier , une fois dans son appartement ,il l'a violé ,et puis quand ses parents sont venus ,ils avaient peur qu'elle soit poursuivi parce qu'il y'a aussi cet article qui bloque , si on reconnait pas son viol et généralement on ne va pas le reconnaitre ,elle va être poursuivi par le débauche

14 :10. 14 :41

effectivement , je te le dis madame, effectivement même si elle est avec lui dans la même chambre ou maison , il n'a pas le droit de la toucher de force , mais s'il vous plait ne participer pas à la commission du crime ,ne le lui donner pas , et je vais l'exprimer ainsi , , au violeur ou coupable , appelons le comme on veut ,ne le lui donner pas une chance pour se défendre ou pour se cacher , comment il va se cacher , mais c'est elle qui est venu chez moi

14 :45. 15 :22

Ce qui est alarmant ces derniers temps , beaucoup de femmes qui viennent déclarer qu'elles ont été victime d'un viol , c'était à la base un projet de mariage ,le violeur demande en mariage d'une manière officielle la victime , pour la rassurer qu'il veut effectivement l'épouser puis il lui demande de venir à la maison pour faire connaissance avec sa famille et il la viole , on a reçu plusieurs victimes violées avec le même scénario . parfois les questions qu'on lui pose comme si c'est elle la coupable, et parce qu'elle a peur elle peut répondre ,oui je suis parti de mon plein gré mais voilà ce qu'il m'a dit , et elle avoue

15 :22. 15 :25

mais même si elle y va de son plein gré ,il a pas le droit de la violer , viol c'est un viol

15 :26 15 :42

il profite de la période des fiançailles et il la viole et ainsi devient la relation ambiguë ,fiançailles, elle était consentante

15 :42 15 :53

et la fille reste effrayer , de peur d'être poursuivie ,elle était consentante, et il y'a le risque qu'elle soit poursuivie pour débauche

15:55 16 :06. V .OFF

Le code pénal marocain a été rédigé en 1962.... Après 60 ans, et malgré l'évolution de notre société, presque aucun de ces articles n'a été modifié.

16 :07 16 :20. V .OFF

Dans les articles consacrés aux atteintes aux mœurs, adoptés par dahir en 1963, les textes sont restés figés dans le temps : même noms, même titres, même dénomination.

16:25 16:36. V .OFF

Le parcours d'une victime du viol est jalonné d'obstacles

Mais quelle a été la réponse pénale pour celles qui sont allées jusqu'au bout et qui ont osé franchir la porte d'un tribunal ?

16 :37 16 :58. V .OFF

Destination à présent, la région de Benimelal, pour rencontrer cette jeune fille que nous appellerons Asma.

Asmaa âgée aujourd'hui de 17 ans, avait 13 ans quand elle a été violée... l'agresseur , 20 ans était un voisin ,et un ami de la famille, il a été condamné à 2 ans *de prison ferme*, une sentence jugée très légère par la famille

16 :59. 17 :25

je suis parti chez eux, et il m'a attrapé de force ,je ne voulais pas , sa mère m'a dit ,rentre chez toi , et on viendra demander ta main , j'ai rien dit, il m'a dit si tu racontes ce qui s'est passé je te tue ,j'ai gardé le silence, jusqu'à ce que ma famille le découvre ,ma famille a porté plainte , et il s'est enfui

17 :35 19 :20

ça fait 4ans , il a violé ma fille chez eux à la maison , et il s'est enfui ,il est parti à rabat, un mois après ,elle s'est enfuie aussi, elle est partie à Sebt ,une dame l'a trouvée elle voulait l'employer comme bonne mais quand elle a su qu'elle était mineure, elle l'a emmené aux gendarmes ,ils m'ont appelé , et a souk alhad elle a fait sa déclaration auprès des gendarmes, elle a raconté tout ce qui s'est passé, ils sont venus mais lui il s'est enfui ,la fuite a duré 2ans , quand il a été arrêté ,il a été condamné en première instance à 5ans de prison , 2 ans sursis et après, et à la cour d'appel ils ne lui ont laissé que 2ans ,et une amende de 40000 dirhams ,c'est tout ce qu'on lui a laissé, et ce jugement ne me convient pas , c'est une oppression , c'est une région conservatrice et c'est pas évident d'accepter tout ça, et il y a les rumeurs, les gens parlent , j'ai de la chance parce que j'ai pas perdu la tête, et je suis toujours en bonne santé, tu me comprends , c'est une question d'orgueil, et la fille est mineure ,elle avait à peine 13ans et demi, et il l'a violé chez lui , et il est mon voisin, on a partagé pleins de choses ensemble ,déjà la peine 5 ans ne m'a pas suffi ,et si seulement on lui a laissé ces 5ans , mais pour moi, même 10ans c'était insuffisant , si j'avais à le juger , mon jugement aurait été la peine de mort

19 :29 20 :33

depuis 2010 jusqu'à 2016, j'ai travaillé sur les dossiers du viol , et parmi les dossiers qui m'ont marqué , il y'a 3 ou 4 dossiers , dont les victimes avaient presque 13 ans et les coupables tous avaient plus de 18ans , et dans le dossier de Zaouiya le coupable était un professeur émérite ,et c'est un crime que je n'ai pas pu oublier, et ça me fait mal à chaque fois que l'affaire me vienne en tête, parce que la victime était une petite enfant , la sentence était de 5ans de prison ferme , après l'appel le jugement a été confirmé, 5ans, il l'avait défloré, puis les rapports sexuels ont duré 3 ou 3ans et demi

20 :33. 20 :39

Maitre ,la victime est mineure, défloration , et toutes les circonstances aggravantes sont là

vrai

et il a été condamné à 5ans ?

20 :39 21 :13

au tribunal il y a eu plusieurs audiences , le coupable a été cerné par plusieurs questions , par des faits, des preuves, et des témoins , jusqu'à ce que le tout soit prouvé , et c'est absolument lui le coupable ,et il a été condamné à 5ans

En ce qui concerne la justification juridique , dans la loi il y a des articles qui permettent d'attribuer des circonstances atténuantes, *absence d'antécédents* judiciaires, c'est-à-dire la peine de 5ans en ce qui concerne les arrestations dans ces cas , est la peine maximale qu'on donne , dans la majorité des affaires , c'est 5 ans de prison ferme ou 6 ans de prison ferme , dans les derniers dossiers que j'ai , il y'a 6 ans ,

21 :13. 21 :46

et quand est ce qu'on applique les circonstances aggravantes ?

pour les circonstances aggravantes , seul le tribunal a le pouvoir de l'appliquer ,quand il y a la récidivité ,quand il s'agit d'autres crimes qui touchent la sécurité de l'État ou la sécurité intérieure , ou du terrorisme , on entend parler à ce moment-là de 10 ans ,de 15ans ,20ans de prison ,à perpétuité , mais en ce qui concerne le viol , dans la majorité des affaires, il y'a 5ans ou 6 ans de prison ferme

21 :46 22 :27

dans pas mal de cas ,qu'on a pu suivre , soit le coupable est libéré parce que la loi a requalifié l'affaire, pas de défloration , pas un viol mais un attentat à la pudeur ,cette requalification amplifie la souffrance des victimes et chez les familles des victimes , ce qui a causé et dans pas mal d'affaires connu au niveau national , et diffusés sur les réseaux sociaux, ce qui a mené au suicide .

22 :27 23 :22

Les sentences sont atténuées ce qui n'encourage pas la victime à porter plainte , et il y a autre chose, pour le cas dont je vous ai parlé, la victime a été menacé par la famille du coupable, et aussi ils lui ont fait du chantage, ils lui ont proposé une somme d'argent importante en contre partie elle retire sa plainte ,sa famille lui a aussi mis de la pression , elle se plaignait, elle nous disait ma famille me met de la pression pour que je retire ma plainte en disant que en tous cas , ils ne vont peut être pas l'arrêter, et qui sait de combien il va être jugé et au final avec la pression elle a retiré sa plainte

- Manque de confiance en la loi ,et la réparation , c'est de son droit de réparer les dommages , la loi doit assurer ce droit

23 :22 23 :42

Elle a été violenté c'est-à-dire qu'elle a fait face à l'arbitraire , et nous lui disons , nous tenons absolument à lui dire que cet arbitraire doit être réparé , en tous cas c'est ce qui lui apporte d'abord en premier lieu , c'est que l'arbitraire doit être réparé et que la loi existe

23 :43 24 :00. V .OFF

Contrairement à ce que l'on peut croire, la majorité des violeurs sont connues de leur victimes

Ce fut le cas pour ce Monsieur... Nous l'appellerons Abdellah... Nous l'avons rencontré au centre SOS Annadja , le centre d'aide pour femmes victimes de violences Il nous raconte son histoire....

24 :00 26 :39

- Ta fille , elle avait quel âge quand elle a été violée ?
- A l'époque , elle avait 12ans , elle partait à l'école , puis après elle refusait d'y aller , on a tout essayé, les professeurs aussi ont essayé de la convaincre pour y retourner mais elle voulait pas, lui il avait 17 ans

- Une différence de 5 ans
- plus âgé qu'elle de 5ans , quand les gendarmes l'ont emmené chez un médecin de l'état, il leur a donné un certificat médical , ils nous ont emmener à la brigade, et ils ont interrogé ma fille , elle leur a répondu , si vous voulez que je vous raconte tout , faites sortir mon père ,et quand je suis sorti elle a dit au adjudant, je me suis enfui parce que j'ai eu peur de mes frères et de mon père , mon cousin m'a violé et sa mère est au courant de tout, elle me donnait de l'argent, elle m'achetait des vêtements à condition que je garde le silence et elle va me marier a son fils, mais elle a marié son fils a une autre ,et je me suis enfui après , de peur qu'un meurtre soit commis
- qu'est ce que tu as fait ? tu as porté plainte ?
- j'ai déposé une plainte chez les gendarmes, ils ont convoqué mon frère , ils lui ont demandé de ramener son fils , le soir il est venu chez moi accompagné d'autres personnes, une quinzaine de personnes , femmes et hommes , ils m'ont dit , ce jeune est comme ton fils , j'ai répondu moi ce qui compte pour moi se sont les papiers de ma fille , ils m'ont dit d'accord ,demain il va se présenter devant le juge , devant la cour pénale , demain il sort ,et des qu'il sort je m'engage à régler les papiers
- c'est quoi les papiers ?`
- les papiers c'est-à-dire , il épouse ma fille et divorcent sur place , après qu'il s'est marié avec une autre je n'attends plus rien de lui , mais moi je vis a la compagne , et si quelqu'un d'autre veut l'épouser ,qu'est ce que je vais lui dire , elle est toujours vierge , le médecin va prouver le contraire , après que j ai retiré ma plainte je l'ai appelé, il m' a répondu ,maintenant fais ce que tu veux tu n'aura rien , j'ai pris encore un avocat et j'ai renouveler la plainte, lundi quand je suis parti au tribunal , j'ai vu que l'affaire a été jugée le 12 du mois 7 par contumace , et moi je vis à la compagne , et je n'ai reçu ni convocation ni rien du tout ,il a été condamné par contumace a un an ,et ils n'ont pas encore exécuté la peine , un an ferme
- il a été arrêté ?
- non pas encore , mais c'est quoi un an, ils ont mis ,attentat a la pudeur d'une mineur avec violence

26 :43 26 :58. V.OFF

L'octroi des circonstances atténuantes, est une mesure qui permet au juge d'abaisser la peine, suivant sa propre appréciation,. Un procédé juridique qui reste très critiquée par les acteurs associatifs dans les cas de viol

26 :58 27 :42

en ce qui concerne les peines relatifs au viol , pour l'harcèlement sexuel, c'est du au ,de 3 mois a ... pour le viol de ... a..., et si on regarde rien que les lois dans des pays arabes , on va trouver que les peines sont fixes , pourquoi chez nous c'est du au , c'est a dire on élargit encore plus la marge de l octroi des circonstances atténuantes aux juges , et on connaît bien la culture dominante, une culture discriminatoire , je ne généralise pas mais l'appréciation du juge n'est toujours pas en faveur de la femme

27 :42 28 :26

effectivement le pouvoir d'appréciation ne peut pas être aboli mais il faut qu'on soit bien convaincu de l'idée de protéger la société de ce genre d'agression, il faut donner à ce genre d'affaires un traitement méticuleux, écouter madame, s'il mérite l'innocence, il faut l'innocenter, en toute franchise, soit je l'innocente soit je lui donne un jugement à la hauteur, tu as des doutes, le coupable doit profiter de ses droits, le coupable aussi a des droits, le doute est en faveur du coupable

28 :30. 28 :57

la loi excite pour qu'elle soit appliquée, les responsables sur l'exécution de la loi doivent être formés dans les droits de l'Homme, ils doivent consulter les autres expériences rien qu'à côté de chez nous, en Tunisie par exemple, qui sont beaucoup mieux développées que nous, et ils doivent être poursuivis s'ils n'appliquent pas la loi

28 :56. 29 :16

Il y a eu des suicides, il y a eu des décès, enfin il y a eu des cas où on a attendu qu'il y est eu un décès, pour changer la loi, c'était pour le cas de Amina Filali, mais aujourd'hui après tous les décès qu'on a eu de ces femmes, qui ont porté plaintes et qui n'ont pas été protégées, qu'est-ce qu'on va faire pour la protection des femmes

29 :18. 29 :47

on a besoin d'une nouvelle politique pénale, qui va dissuader, qu'est-ce que la société attend au final, et qu'est-ce qu'on attend tous du fait de faire entrer ou faire sortir quelqu'un de la prison, on attend une politique de dissuasion qui va réduire la propagation de la criminalité, mais ça ne concerne pas que le tribunal mais c'est plutôt une volonté politique du pays, une volonté politique du gouvernement, une volonté politique du parlement, une volonté politique de la société

29 :48 30 :17. V.OFF

Droit au divorce, égalité entre les époux

L'adoption de la nouvelle Moudawana en 2004 avait amélioré de façon remarquable la place de la femme dans la société.

Mais si un pas dans la défense du droit des femmes a été franchi il y a 16 ans, la société marocaine est encore en mutation. *Et le code pénal marocain ne permet pas aux femmes, de se sentir protégées par la justice de leur pays.*

30 :18 30 :53. V.OFF

Les traditions d'antan sont aujourd'hui clairement révolues, ce qui impose une mise à jour des textes juridiques pour protéger davantage la Femme. La révision du code pénal en gestation au parlement est, plus que jamais, l'occasion de consacrer ce qui a été amorcé en 2004

OPEN MEDIA HUB

Supporting media professionals across the EU Neighbourhood area

CAMERA OPERATOR:	Amine Belhouchat
VIDEO EDITOR:	Recep Cetin
MUSIC RIGHTS: (If applicable)	